

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NL A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPGSC - Nfld. Region Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NL A1C 5T2

Solicitation No N° de l'invitation 5P115-200693/A		Date 2021-05-03	
Client Reference No N° de re 5P115-200693	éférence du client		
GETS Reference No N° de re PW-\$XAQ-023-7606	éférence de SEAG		
File No N° de dossier XAQ-1-44011 (023)	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N	N° VME
Solicitation Closes	L'invitation pre	end f	in
at - à 02:00 PM	Newfoundland Dayl	ight Sa	aving Time NDT
on - le 2021-06-15	Heure Avancée de Te	erre-N	euve HAT
Plant-Usine: Destination Address Enquiries to: - Adress Dwyer, Alexandria Telephone No N° de télépho	·	FAX	Buyer Id - Id de l'acheteu xaq023 No N° de FAX
(709) 330-6330 ()		(709	772-4603
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service PARKS CANADA	•		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	Exigences relatives à la sécurité	2
1.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	4
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6 6.7	PAIEMENT	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10		
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	11
6.12	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	11
ANNEX	(E «A»	12
ÉNO	NCÉ DES BESOIN	12
ANNEX	(E «B »	15
BASE	E DE PAIEMENT	15
ANNEX	(E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	18
INST	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	18
ANNEX	(E « D »	19
DICD	OSITIONS DELATIVES A L'INTEGDITE - LISTE DES NOMS	10

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité.

1.2 Énoncé des Besoin

Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC) souhaite établir un marché, au nom du Parcs Canada, pour la fourniture, livraison et déchargement du chlorure de sodium à utiliser comme un deicer d'autoroute pour l'hiver 2021-2022. Si 'il vous plait voir l'annexe A, ci-jointe, pour les spécifications requis.

Parcs Canada se réserve le droit d'étendre ce contrat pour trois (3) périodes supplémentaire d'une année(s), selon l'annexe A. Cette modification sera effectuée avec les mêmes termes, conditions et prix établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ XAQ\text{-}1\text{-}44011 \end{array}$

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

OU

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion Postel, l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RAReceptionSoumissionsTNL-ARBidReceivingNL.PWGSC@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion Postel.»

OU

Numéro de télécopieur : (709) 772-4603

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

XAO-1-44011

ld de l'acheteur - Buyer ID xaq023 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier) Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les Soumissionnaires doivent être en mesure de répondre aux exigences énumérées dans l'énonce des besoin comme spécifie l'annexe A.

	Veuillez cocher ($$) en conséquence :
	Remplies : OUI NON
4.1.2	Évaluation financière
	Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission
4.2	Méthode de sélection
4.2.1	Critères Techniques Obligatoires
	Clause du Guide des CCUA A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir l'article décrit à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2022.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 Octobre 2021.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au Parks Canada in Glovertown, A0G 2L0

6.4.4 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) période(s) supplémentaire(s) de une année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.5 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Alexandria Dwyer Supply Officer Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Direction générale des approvisionnements John Cabot Building St. John's, NL A1C 5T2

Téléphone: (709) 330 - 6330 Télécopieur: (709) 772 - 4603

Courriel: Alexandria.Dwyer@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (à compléter au moment de l'attribution)

Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (2) exemplaire doivent être envoyés à :

pc.ugetfinances-enfufinance.pc@canada.ca

 b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générale 2010A (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B. Base de Paiement

,	,	
e)	la soumission de l'entrepreneur en dat	te du (inscrire la date de la soumission) (si la
	soumission a été clarifiée ou modifiée,	, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le
	» ou « , modifiée le	» et inscrire la ou les dates des clarifications ou
	modifications).	

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises Excédentaires Clauses du Guide des CCUA A9068C (2010-01-11), Règlements Concernant les Emplacements du Government

Clauses du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

- Cette spécification porte sur les exigences relatives à l'approvisionnement, à la livraison et au déchargement (y compris l'empilage dans des installations d'entreposage) du chlorure de sodium servant au déglaçage routier.
- 2. À titre informatif uniquement, et cela ne doit pas être interprété comme une forme de garantie contractuelle, l'Agence Parcs Canada a commandé les quantités suivantes de chlorure de sodium ces quatre dernières années pour répondre à ses besoins en matière de déglaçage des routes du parc national Terra-Nova :

 2017-2018
 3950 tonnes métriques

 2018-2019
 2600 tonnes métriques

 2019-2020
 2800 tonnes métriques

 2020-2021
 2600 tonnes métriques

- 3. Le chlorure de sodium doit être conforme à la norme D632-72, Type I, Grade I de l'ASTM. Le chlorure de sodium ne doit pas contenir plus de 3/4 de 1 % d'eau en poids et doit s'écouler librement et être utilisable lorsqu'il est livré aux lieux d'entreposage désignés. Additif antiagglomérant constitué de bleu de Prusse ou de prussiate jaune de soude, ou des deux, dans la proportion totale de I00 ppm à ajouter et à répartir uniformément dans le chlorure de sodium. Le chlorure de sodium doit être exempt de matières étrangères, notamment de gravier, de sable, d'argile ou de matières similaires, et ne doit pas contenir de grumeaux, de matières ou d'autres choses aux propriétés physiques pouvant endommager l'équipement de distribution de sel de dégivrage ou nuire à son fonctionnement. L'entrepreneur est informé que les matériaux surdimensionnés dans les tolérances des spécifications de l'ASTM ne sont pas acceptables. L'Agence Parcs Canada peut, à sa seule discrétion, accepter des matériaux surdimensionnés jusqu'à 5 % tout au plus, auquel cas les fournisseurs devront fournir une quantité supplémentaire de sel pour compenser les matériaux surdimensionnés. Ce matériau supplémentaire sera calculé selon le pourcentage de la spécification multiplié par (x) la quantité totale livrée à cet endroit. En aucun cas, le chlorure de sodium ne doit contenir d'autres formes de chlorure de sodium, peu importe la proportion ou la provenance d'une source non conforme aux présentes spécifications.
- 4. En soumettant une proposition, l'entrepreneur garantit à l'Agence Parcs Canada que le chlorure de sodium livré aux hangars d'entreposage de l'Agence Parcs Canada ne durcira pas et sera utilisable pendant au moins 60 jours à compter de la date de livraison. L'Agence Parcs Canada accepte que cette garantie s'applique à l'« agglomération » du chlorure de sodium en une masse cohésive, et non pas au « durcissement » normal du chlorure de sodium stocké.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

ld de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5. En soumettant une proposition, l'entrepreneur accepte les conditions de paiement spécifie dans le contrat. Le paiement sera effectué sur la base des quantités acceptées à livrer au lieu d'entreposage de l'Agence Parcs Canada. Un bon de pesée signé par un représentant autorisé de l'Agence déterminera les quantités pour chaque chargement de camion livré aux lieux d'entreposage de l'Agence. L'entrepreneur sera tenu de faire peser TOUT le sel conformément à l'article 501 du cahier des charges du ministère des Transports et des Travaux publics, disponible en ligne à l'adresse http://www.tw.gov.nl.ca/hwdesign/specbook. Aucune quantité de sel ne sera acceptée sans bon de pesée. Dans les zones où des pesées appartenant au gouvernement seront utilisées, l'entrepreneur doit transmettre au gestionnaire de projet de chaque emplacement un avis de livraison trois (3) jours ouvrables (72 heures) avant la date de la livraison du sel pour s'assurer que les pesées appartenant au gouvernement seront ouvertes et disponibles. Tout coût supplémentaire relatif à l'utilisation de pesées gouvernementales sera à la charge exclusive de l'entrepreneur. Le paiement de la manutention des pesées gouvernementales incombe à l'entrepreneur après les heures de travail normales et sera facturé en conséquence.

L'entrepreneur demandera l'approbation de l'autorité technique par écrit à l'adresse indiquée dans le contrat pour chaque type de système de pesage qui sera utilisé à chaque lieu de livraison, soit pesée permanente du gouvernement et pesée de l'entrepreneur.

Les entrepreneurs doivent savoir que les projets d'enquêtes NE seront PAS pris en compte pour le paiement.

- 6. L'entrepreneur est tenu de peser le chargement des véhicules aux pesées permanentes du gouvernement, conformément à la Loi.
- 7. La conformité du chlorure de sodium aux spécifications sera déterminée au moment de la livraison dans les zones d'entreposage de l'Agence. Trois tests consécutifs montrent que la teneur en eau dépasse un dixième (0,l) de point de pourcentage de la spécification justifiera son rejet. L'Agence Parcs Canada peut, à sa seule discrétion, accepter une teneur en humidité plus élevée que la tolérance permise. Dans les cas où une teneur en humidité plus élevée est acceptée, l'entrepreneur fournira, sans frais supplémentaires pour l'Agence Parcs Canada, d'autres matériaux pour compenser l'humidité excessive. Ce matériau supplémentaire sera calculé selon le pourcentage de la spécification multiplié par (x) la quantité totale livrée à cet endroit. La décision quant à l'acceptabilité sera prise à la seule discrétion de l'Agence Parcs Canada et sera finale. Les teneurs en humidité supérieures à 2 % ne seront prises en considération que dans des circonstances exceptionnelles. Toute partie du chargement d'un véhicule non conforme à une spécification peut entraîner le rejet de tout le contenu du véhicule qui doit, après émission d'un avis, et peut immédiatement retiré de la propriété de l'Agence Parcs Canada. Le contenu net des chargements de véhicules refusés est calculé et déduit des montants à payer à ce lieu de livraison.
- 8. Tous les véhicules doivent être munis de l'équipement de manière à empêcher le déversement de leur contenu et adéquatement recouverts de manière à éviter tout autre gaspillage. Les véhicules transportant le chlorure de sodium doivent se rendre directement au lieu d'entreposage désignée selon les pesées. Les véhicules qui en dérogent ne serviront pas aux expéditions futures.
- 9. L'entrepreneur est informé que le présent contrat sera surveillé par Parcs Canada, le ministère des Transports et des Travaux publics, le ministère des Services gouvernementaux et des Terres ainsi que la Division de l'immatriculation des véhicules pour assurer la conformité aux poids légal. Les livraisons en surpoids ne seront pas

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

ld de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

acceptées par Parcs Canada, et la Division de l'immatriculation des véhicules en sera informée pour contrôler les livraisons quand les conditions s'y prêtent. (Voir aussi le point 5 ci-dessus)

- 12. L'entrepreneur doit informer l'autorité technique précisé dans le contrat au moins trois (3) jours ouvrables avant la livraison des matériaux. La livraison sera acceptée pendant les heures normales de travail de l'Agence Parcs Canada, mais le gestionnaire de projet peut, à la seule discrétion de l'Agence, convenir d'accepter la livraison à d'autres moments à la demande de l'entrepreneur. Il faut compter au moins trois (3) jours ouvrables complets après réception d'un avis en ce sens pour accepter ces demandes. Les coûts liés au personnel de l'Agence Parcs Canada nécessaire pour accepter la livraison seront encourus par l'Agence. Les demandes reçues sans un avis préalable suffisant seront examinées à la seule discrétion du gestionnaire des opérations relatives aux biens, dont la décision sera définitive. L'entrepreneur doit savoir qu'aucune livraison ne sera acceptée entre 23 h et 7 h.
- 13. La livraison peut commencer sure avis de l'autorité technique. L'entrepreneur doit livrer la ou les quantités suivantes au parc national Terra-Nova (tout le complexe) aux dates indiquées :
 - a) Exigence initiale de l'organisation :
 3000 tonnes métriques à livrer d'ici le 29 octobre 2021.
 - b) Livraisons supplémentaires facultatives
 L'Agence Parcs Canada a toujours exigé ces mêmes quantités de livraison,
 conformément au calendrier de livraison suivant. Toute livraison supplémentaire sera
 confirmée par écrit conformément à l'autorité contractant.
 - Au besoin, 1000 tonnes métriques livrées entre le 2 janvier et le 28 février d'une année donnée à une date précisée par l'autorité technique.
 - Au besoin, une quantité estimée à 1000 tonnes métriques livrée entre le 1^{er} et le 31 mars d'une année donnée à une date précisée par l'autorité technique.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Sel de autoroute – Parcs Canada (Parc national Terra Nova)

Ce contrat consistera à la fourniture, livraison et déchargement du chlorure de sodium à utiliser comme un deicer d'autoroute. Il y a une (1) lieu de livraison: Parc national Terra Nova, Glovertown, (T-N.-L.).

Les articles doit être livrée F.A.B. Destination et entreposée dans les remises d'entreposage de Parcs Canada.

Les soumissionnaires doivent fournir des prix pour les quatre tableaux ci-dessous. Il est obligatoire de soumissionner sur la durée du contrat initial, ainsi que les trois (3) années d'option supplémentaires.

L'hiver 2021-2022

Article et Destination	Unité de mesure	Quantité estimée	Prix (Par Tonne) TVH en sus	Prix étendu TVH en sus
Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown avant 29 octobre 2021	Tonnes	3 000	\$	\$
Option 1* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL entre le 2 janvier et le 28 février 2022	Tonnes	1 000	\$	\$
Option 2* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL du 1er mars au 31 mars 2022	Tonnes	1 000	\$	\$
			Г	
TOTAL:		5 000		\$

^{*} Selon l'article 6.4.5, le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les additionnel quantités, conformément à la spécification en l'annexe A, selon les mêmes conditions et le prix établis ici. Ces quantités ne feront pas partie de la valeur initiale du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P115-200693/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P115-200693 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

ld de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Option Année 1** L'hiver 2022-2023

Article et Destination	Unité de mesure	Quantité estimée	Prix (Par Tonne) TVH en sus	Prix étendu TVH en sus
Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown avant 29 octobre 2022	Tonnes	3 000	\$	\$
Option 1* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL entre le 2 janvier et le 28 février 2023	Tonnes	1 000	\$	\$
Option 2* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL du 1er mars au 31 mars 2023	Tonnes	1 000	\$	\$
TOTAL:		5 000		\$

Option Année 2** L'hiver 2023-2024

Article et Destination	Unité de mesure	Quantité estimée	Prix (Par Tonne) TVH en sus	Prix étendu TVH en sus
Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown avant 29 octobre 2023	Tonnes	3 000	\$	\$
Option 1* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL entre le 2 janvier et le 28 février 2024	Tonnes	1 000	\$	\$
Option 2* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL du 1er mars au 31 mars 2024	Tonnes	1 000	\$	\$
TOTAL:		5 000		\$

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Option Année 3** L'hiver 2024-2025

Article et Destination	Unité de mesure	Quantité estimée	Prix (Par Tonne) TVH en sus	Prix étendu TVH en sus
Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown avant 29 octobre 2024	Tonnes	3 000	\$	\$
Option 1* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL entre le 2 janvier et le 28 février 2025	Tonnes	1 000	\$	\$
Option 2* Chlorure de sodium : Fourniture, livraison et déchargement à Glovertown, NL du 1er mars au 31 mars 2025	Tonnes	1 000	\$	\$
			1	
TOTAL:		5 000		\$

TOTAL pour le TABLEAU 1	+
TOTAL pour le TABLEAU 2	+
TOTAL pour le TABLEAU 3	+
TOTAL pour le TABLEAU 4	=
MONTANT TOTAL de L'OFFRE:	

^{**} Conformément à la clause 6.4.4, le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable d'étendre ce contrat pour trois (3) périodes d'une année(s) dans les mêmes conditions et aux prix indiqués dans le présent document. Ces montants ne feront pas partie de la valeur initiale du contrat.

 $\,$ N° de l'invitation - Solicitation No. $\,$ 5P115-200693/A $\,$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $\,$ 5P115-200693

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \\ XAQ\text{-}1\text{-}44011 \end{array}$

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

() Virement télégraphique (international seulement) ;

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le sou suivan	missionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique s :
	() Carte d'achat VISA ;
	() Carte d'achat MasterCard ;
	() Dépôt direct (national et international) ;
	() Échange de données informatisées (EDI) ;

() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier XAQ-1-44011

Id de l'acheteur - Buyer ID $xaq023 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « D »

DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - LISTE DES NOMS

Compléter avec la soumission (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)
Veuillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.
Dans le cas d'une personne morale: le nom de chacun des membres du conseil d'administration
Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaires sous le nom d'une entreprise: le nom de l'unique propriétaire ou particulier
3. Dans le cas d'une coentreprise: le nom de tous les membres actuels de la coentreprise ———————————————————————————————————
4. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne